

Promouvoir les systèmes inclusifs de responsabilisation pour le financement climat

L'audience publique au service de la redevabilité des collectivités territoriales dans le contexte du financement climat

Diadji NDIAYE, Mamadou Ndong TOURE

Cette expérience entre dans le cadre de l'initiative sur la *promotion des systèmes inclusifs de redevabilité pour le financement climat* mis en œuvre dans la région de Kaffrine par Innovation, Environnement et Développement en Afrique (IED Afrique) avec l'appui de *Open Society Initiative for West Africa* (OSIWA). Elle a été mise en œuvre dans les communes de Boulel et Dianké Souf, pour répondre à une demande des acteurs locaux pour un accès plus ouvert aux décisions et informations sur la gestion de leurs communes.

L'audience publique est un face à face («jakarlo» citoyen) entre le Maire et les citoyens représentés par leurs organisations communautaires de base (groupements de femmes, associations de jeunes, structures faïtières, notables, chefs religieux...).

Le processus de mise en application de cet outil de redevabilité au niveau des communes cibles fait l'objet du présent bulletin. Il s'agit d'abord de décrire les différentes étapes du processus, ensuite de dégager les principales leçons apprises, enfin, d'identifier les défis et dégager les perspectives de capitalisation de l'expérience.

1. Les étapes de l'audience publique

1. 1. Mise en place du comité de pilotage

Cette étape consiste à mettre en place un groupe constitué des services techniques et des organisations d'appui au développement intervenant dans la zone. Le comité de pilotage est constitué de l'Agence Régionale de Développement (ARD), du Forum civil, du Service Régional d'Appui au Développement Local (SRADL), de l'inspection départementale de la jeunesse, du Service Régional de la Planification (SRP), du Service Régional du Développement Communautaire (SRDC), la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements

Classés (DREEC), du Service Départemental d'appui au Développement Local (SDADL) de Malem Hodar et des animateurs locaux. Le comité de pilotage a pour mission d'accompagner la mise en œuvre du processus d'interpellation citoyenne. Les services techniques qui le constituent devraient permettre de capitaliser et de pérenniser l'expérience, mais aussi d'inciter les autres collectivités territoriales à promouvoir la redevabilité.

Les membres du comité de pilotage identifient les personnes ressources au niveau local pour animer le processus. Ils appuient également la sélection des participants qui vont participer à l'audience publique.



Photo 1: Préparation d'une audience publique à Dianké Souf

1. 2. Le choix des communes cibles

Le choix des communes cibles répond à des critères qui ont été définis lors du démarrage du projet à Kaffrine. Pour rappel, ces critères sont :

- l'accessibilité;
- le fait que la commune soit bénéficiaire de la phase d'extension du projet Décentralisation des fonds climat (DFC);
- le niveau de performance en matière de gouvernance et de gestion des investissements financés dans le cadre du projet DFC;
- l'existence d'initiatives de redevabilité dans la commune;
- le niveau d'engagement citoyen;
- la maîtrise des procédures de passation de marché.

« L'initiative de IED Afrique avec le test des outils de contrôle citoyen de l'action publique (audience publique et émission radiophonique) est une opportunité phare offerte au conseil municipal à travers son maire, de répondre aux préoccupations et interpellation de tous les citoyens de la commune sans exclusion. Cette initiative a contribué à réduire substantiellement le déficit de communication entre l'institution municipale et la population. Cette démarche devrait être instaurée et pérennisée dans chaque collectivité territoriale. »

Ousmane NDIAYE, Maire de la Commune de Boulel

1. 3. Le recrutement et la formation des animateurs locaux

La première étape de terrain est le recrutement de 02 animateurs locaux par commune, accompagnés de 02 représentants de la plateforme. C'est le comité de pilotage, sur recommandation de ses membres, qui procède au recrutement des animateurs locaux, veillant dans le processus de recrutement à la prise en compte du genre et du niveau d'instruction. Aussi, ces animateurs locaux devront être sélectionnés sur la base de leur engagement citoyen, de leur aptitude en matière de communication et de facilitation, de leur bonne réputation au niveau local, mais aussi et surtout de leur neutralité par rapport à l'appartenance politique.

Une fois recrutés, ils suivent une formation théorique et pratique qui leur permet de comprendre les notions liées à la redevabilité, à la transparence... Ils sont également initiés aux techniques d'animation communautaire et d'andragogie. La formation contient un module sur la simulation d'une audience publique où les participants font un jeu de rôle. La simulation permet de retenir les points forts et d'identifier les facteurs de biais que les animateurs devraient éviter, notamment la non-neutralité.



Photo 2: Atelier de restitution des résultats du projet OSF, Kaffrine

1. 4. Les audiences publiques proprement dites

Elles se déroulent en deux jours et regroupant les acteurs suivant : élu, représentants des associations de jeunes, groupements de promotion féminine, groupements d'intérêt économiques, organisations

communautaires de base, membres du comité de pilotage, animateurs, presse locale...

A. La présentation du Maire

Le premier jour commence par une présentation générale par le Maire portant sur les projets de développement mis en œuvre dans le cadre de son budget, la gestion des fonds climat et tous autres projets ou programmes intervenant dans sa commune. Les animateurs prennent des notes qu'ils vont regrouper en thématique. Dans les deux communes, quatre grandes thématiques ont été retenues suite aux présentations des Maires : (1) Economie locale, (2) développement social (services sociaux de base), (3) Environnement et changement climatique (4) Autonomisation des femmes. Une fois que le Maire finit sa présentation, il se retire et laisse les participants et les animateurs aller vers les travaux de groupe.

B. Les travaux de groupe

Dans les groupes de travail, les participants sont chargés de préparer une série de questions relatives à différents aspects de la thématique avec l'appui des services techniques et des animateurs. Les questions portent principalement sur la gestion budgétaire, la gestion des neuf (9) domaines de compétences transférés à la collectivité territoriale, la gouvernance des fonds climat dans le cadre du projet DFC, etc. Le genre, la migration, la nutrition, l'agriculture, l'élevage, l'hydraulique, les équipements et infrastructures éducatives et sanitaires... font aussi l'objet d'interpellations.

C. Les restitutions

Les travaux de groupe sont ensuite restitués en séance plénière durant laquelle l'assistance réagit, commente certaines questions ou encore en demande des approfondissements. Les questions, une fois stabilisées, sont transmises au Maire et à son équipe municipale afin que ces derniers puissent préparer des réponses.

D. La phase d'interpellation citoyenne

Le 2^e jour est consacré à l'interpellation citoyenne. Cette dernière, ouverte à l'ensemble des citoyens souhaitant y prendre part, est modérée par un membre du comité de pilotage. Le maire est également présent pour se prêter volontairement à l'exercice de face-à-face citoyen » ou « jakarolo citoyen ».

Le modérateur, également membre de la plateforme, fait une introduction dans laquelle il revient sur le contexte de l'audience publique et rappelle les principes de fonctionnement de l'exercice, notamment la courtoisie, le respect. Il est en effet capital pour la réussite de l'exercice que les participants évitent de poser des questions personnelles.

Les questions sont ensuite posées par thématique, offrant ainsi au maire la possibilité d'y répondre au fur et à mesure. Lorsque les questions relatives à une thématique sont épuisées, on passe à une autre thématique, et ainsi de suite. Une fois la liste de questions épuisées, il revient au maire de prononcer la clôture de l'audience publique.

« Je suis très satisfaite de la tenue d'une audience publique à Dianké Souf. Cela m'a permis de comprendre que l'information doit être partagée avec les citoyens et non détenue exclusivement par les élus. De plus, l'exercice m'a permis d'avoir accès au budget de la commune afin d'en comprendre le fonctionnement et les différentes réalisations de la commune. Je pense que c'est une très bonne initiative qui mériterait d'être reproduite au moins tous les six (06) mois.»

Adia Awa DIOUF, Présidente du groupement féminin de Dianké Souf.....

2. Les leçons apprises

- La redevabilité met la collectivité territoriale au centre du processus et non à la périphérie. Selon le Maire de Boulel, « le principe de la responsabilisation est devenu une réalité, nos compétences ont été renforcées dans la gestion des ressources financières, en rapport avec le changement climatique. » La contribution du projet DFC dans la planification et la mise en œuvre des budgets des communes de la région de Kaffrine a également été soulignée par les Maires.



Photo 3: Des participants à un atelier de restitution

- La culture du dialogue est bien présente dans la zone. En effet, les sessions du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constituent des moments d'échange entre les élus et les citoyens. Ce qui constitue une opportunité pour institutionnaliser la redevabilité dans la zone.
- La démarche participative prônée par l'outil donne encore plus de voix aux citoyens. Grâce à la tenue des audiences publiques, ces derniers sont mieux informés sur la répartition et l'utilisation des ressources de la collectivité territoriale.
- La mise en œuvre du projet DFC, à travers notamment le financement de projets de résilience climatique identifiés et priorisés par les

communautés, a contribué à renforcer le niveau de participation citoyenne dans les affaires de la commune.

- L'apport des animateurs locaux a été déterminant dans l'approche car leur appartenance à la zone facilite la consolidation et la pérennisation des acquis.
- La présence des services techniques et des structures d'encadrement constitue une opportunité pour promouvoir les initiatives de redevabilité. En effet, leur rôle d'intermédiation entre l'offre et la demande de redevabilité peut faciliter l'institutionnalisation des mécanismes de responsabilisation.



« La vulgarisation des outils de contrôle citoyen et de communication (audience publique et émission radiophonique) constitue une grande innovation permettant au conseil municipal d'échanger directement avec sa population pour mieux prendre en charge leurs préoccupations ».

Seydou NDIAYE, Maire de la Commune de Dianké Souf

Photo 4: Travaux de groupe lors d'une audience publique

3. Défis et perspectives

L'un des défis majeurs du processus est sa pérennisation et son inscription dans les pratiques des communes. En effet, les séances de redevabilité en lien avec le financement climat tenues dans les communes de Dianké Souf et de Boulel ont été initiées par un acteur externe. Dans un contexte de faiblesse des ressources des communes, il s'agit alors de s'interroger sur la volonté et les capacités (technique et financière) des maires à s'engager dans de tels processus.

Un autre défi est lié à l'appropriation du processus par la communauté entière. Les populations sensibilisées et ayant compris l'importance de la redevabilité doivent être en mesure de créer elles-mêmes des opportunités de débat avec leurs élus. Enfin, l'instauration d'un environnement de communication favorable peut inciter les différents acteurs à adopter plus facilement la culture de la redevabilité.

En guise de perspective, dans un contexte marqué par la volonté des décideurs d'allouer des fonds climat aux acteurs locaux pour renforcer leur résilience, il devient nécessaire de générer de nouvelles connaissances sur la valeur ajoutée de la redevabilité dans la gouvernance des fonds climat. Par ailleurs, une bonne stratégie de mobilisation des parties prenantes, notamment les décideurs, les citoyens, les ONG, les projets et programmes... constitue un axe important pour construire de meilleurs systèmes inclusifs de responsabilisation.

CONTACT

Pour plus d'informations, contactez-nous au :
 24 Sacré-Coeur III - BP 5579, Dakar - SENEGAL
 Tel. 00 221 33 867 10 58 - Fax. 00 221 33 867 10 59
 Email : contact@iedafrique.org - Site web : www.iedafrique.org

